

d'un bienfaiteur de la province de Québec. Il y a présentement plus de 70 pensionnaires. S. G. Mgr l'Archevêque a béni cette addition le 21 décembre.

— 24. A ces progrès consolants, il convient d'ajouter la fondation du nouveau journal catholique et français: *La Liberté*. Il est le cinquième publié par la *West Canada Publishing Co.*, de Winnipeg, qui publiait déjà un journal anglais, un journal allemand, un journal polonais et un journal ruthène.

### LES DEUX LANGUES OFFICIELLES DU CANADA.

Le problème des races et des langues au Canada ne peut pas être résolu par la simple application de théories. Il ne peut être résolu non plus suivant les préférences arbitraires d'une race ou d'une autre. Il est régi par des faits historiques et des conditions fondamentales.

Le Canada fut d'abord fondé et colonisé par des Français. Durant plusieurs années après la conquête, la majorité de nos habitants était française. Les tentatives pour lui imposer la langue et les principes du conquérant échouèrent. Au surplus, les concessions faites par l'Angleterre aux Canadiens-français ont été la meilleure garantie des institutions britanniques au Canada, ainsi que le prouve l'histoire.

Après un siècle de luttes et de rivalité entre les deux races, l'œuvre de la Confédération fut réalisée. D'après les paroles de l'homme d'Etat qui fut le principal instrument de la Confédération, sir John A. Macdonald, la constitution actuelle du Canada accorde aux deux races "droits égaux de toutes sortes -- de langue, de religion, de propriété et de personnes."

Les langues anglaise et française sont donc officielles non seulement dans la province de Québec, mais dans toute l'étendue du Dominion.

D'un autre côté, l'instruction publique a été placée, avec certaines restrictions, sous le contrôle et la juridiction des divers gouvernements provinciaux.

Si donc le Canadien de langue française a droit à l'usage officiel de sa langue dans chacune des provinces du Dominion, le gouvernement de chacune de ces provinces doit lui fournir les moyens de perpétuer cette langue et de la faire enseigner dans les écoles publiques pour lesquelles il paie sa part de taxes.

Pourquoi dénierait-on aux Français du Canada, en matière de langue, les droits et privilèges que l'on a volontiers accordés aux Boers dans le Sud-Africain et à diverses races de l'Inde? Serait-ce parce que les Canadiens-français ont été pendant un siècle et demi les plus fermes soutiens des institutions britanniques?

HENRI BOURASSA, (Discours à St-Thomas, Ont.)